

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 019-251928776-20230309-305202302DOB-BF



# **SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE**

## **RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE**

JEUDI 9 MARS 2023

SALLE CULTURELLE - 20 H 30 -

ALLASSAC

## I CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Loi N° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, instaure dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3 500 habitants.

Ce débat vise à informer l'Assemblée des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels inscrits au budget.

La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. En outre, il ne peut pas être organisé au cours de la séance comportant l'examen et l'adoption de celui-ci.

Par ailleurs, le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, (sans vote) afin que le représentant de l'État soit en mesure de s'assurer du respect de la Loi.

Pour le SIAV, l'obligation d'organiser un D.O.B. découle de l'application de l'article L2312-1 du C.G.C.T. Ce débat est une obligation légale pour les intercommunalités comprenant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## II CONTEXTE GÉNÉRAL

### LOI DE FINANCES POUR 2023

- **« FILET DE SÉCURITÉ » 2023 SUR LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES** : Il est rendu plus accessible aux collectivités. Pour les collectivités qui seront éligibles, le montant de la dotation correspondra à : **50 % de la différence entre l'augmentation** des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage entre 2023 et 2022, et **50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement** sur la même période.
- **AMORTISSEUR « ÉLECTRICITÉ »** Les collectivités qui payent leur électricité **plus de 180 euros le MWh** en bénéficieront.
- **CRÉATION DU FONDS VERT** Ce fonds est destiné à **financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique**. Il dispose de 2 milliards d'euros de crédits auxquels se rajoute 1 milliard d'euros de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds seront entièrement déléguées aux préfets dans le cadre des contractualisations. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.

### A.A.P. APPEL A PROJETS

- **EDUC'EAU** : dépôt d'un dossier dans le cadre d'une Entente
- **NATURE ET TRANSITIONS** : projet de restauration de mares sur la commune de Chartrier-Ferrière

### SUBVENTIONS ET/OU PARTICIPATIONS

- **CONVENTION FDAAPPMA –Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Corrèze - (pêche électrique)** participations pour mise à disposition d'agents.
- **CONVENTIONS entente SMBI** (participation du SIAV dans le cadre des travaux sur CA BASSIN DE BRIVE et CC PAYS D'UZERCHE)
- **FINANCEUR : Agence de l'Eau Adour Garonne**. Le 11ème programme (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement sous réserve de l'application d'un PPGC Plan Pluriannuel de Gestion Coordonnée.

### III -1- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

4 EPCI	4 EPCI	Population DGF 2022	Population DGF 2023
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	114 138	113 948
Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	11 079	11 134
Communauté de Communes Du Pays de Lubersac-Pompadour (6 communes)	Communauté d'Agglomération de Tulle (2communes)	1 542	1 557
Communauté d'Agglomération de Tulle (2communes)	Communauté de Communes du Pays de Lubersarc-Pompadour	3 487	3 444
	<b>TOTAL</b>	<b>130 246</b>	<b>130 083</b>

### III -2- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT LES COMPÉTENCES

Chaque compétence a un budget annexé au budget principal.

Une étude transversale prenant en considération les compétences énumérées ci-dessous est en cours de réalisation par une technicienne chargée de mission recrutée dans le cadre d'un contrat de projet.

- Opérations aménagements
- Sauvegarde du patrimoine.
- Sentiers
- Natura 2000

### **III -3- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT LES COMPÉTENCES**

#### **La GEMAPI est l'activité fondamentale du SIAV qui intervient sur 4 EPCI**

- Loi du 27 janvier 2014 – MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – Ces dispositions ont été complétées et mises à jour par la loi – NOTRe - portant -Nouvelle Organisation Territoriale de la République -du 7 août 2015, par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et par la loi GEMAPI du 30 décembre 2017.
- La compétence GEMAPI– Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018 avec pour objectifs : la rationalisation des structures gestionnaires élargir leur territoire d'action à l'échelle des bassins hydrographiques et leur permettre de se doter des moyens techniques et financiers adaptés.
- Le 11ème programme (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement.

## IV - ACTIVITES SIAV 2022

➤ **Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée par bassin versant dans le cadre de l'Entente.**

- COPIL du 30 septembre 2022 : présentation des enjeux

➤ **Dépôts de dossiers dans le cadre d'Appels à Projets :**

Dossier EduC'Eau -économie circulaire de l'Eau – projet : Le SIAV en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère-amont et de la Corrèze propose de développer des outils et des actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, scolaire, grand public...).

Le projet comporte plusieurs axes :

- la création d'outils pédagogiques itinérants
- l'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques

Les principaux thèmes se rapportant aux enjeux du territoire sont :

- la ressource en eau
- le dérèglement climatique
- la découverte des rivières et zones humides
- la gestion intégrée et jeux d'acteurs

➤ **Projet de création de la Maison de l'Eau :** poursuite de la recherche et analyse de projets

➤ **Actions de la régie :** entretien de végétation de berges, passes à poissons, mission animation, participation pêches électriques, plan étiage.

➤ **Travaux entreprises :** entretien murs de la Corrèze (Brive) ; de la Couze (Saint-Cernin-de-Larche) ; confortement de berges (Voutezac).

➤ **Remplacement du tracteur forestier :** offre attribuée à la Société ESCURAT – USSEL – pour un montant de 396 000€ TTC après reprise 366 000€

➤ **Renouvellement des assurances 7 lots :** attribution SMACL

➤ **Réalisation d'une étude transversale :** en cours

## V - OBJECTIFS SIAV 2023

- **Programmation** de travaux par entreprises pour certains secteurs.
- **Continuer** les actions de la régie (entretien de végétation de berges, passes à poissons, mission animation, participation pêches électriques, plan étiage).
- **Répondre** aux AAP en vigueur : projet EduC'Eau déposé en 2022 et présélectionné – projet Nature et Transitions
- **Réaliser** un programme pluriannuel de gestion par bassin versant.
- **Dynamiser et/ou rationaliser** les cartes selon la finalité de l'étude transversale.
- **Modification des statuts**
- **Rationaliser la gestion comptable**
- **Développer les relations intra-services des collectivités** pour suivre les projets réalisés sur le territoire du SIAV.
- **Mettre en place** des missions de mutualisation des compétences du SIAV.
- **Optimiser** les actions du SIAV dans le cadre d'une gestion durable des ressources, avec le projet de création d'une maison de l'Eau et de la biodiversité.

## VI SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### CADRE BUDGÉTAIRE M57 EXPERIMENTATION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

- 6 BUDGETS :

1 budget principal et 5 budgets annexes correspondant aux cinq compétences du SIAV (opérations aménagements, GEMAPI, sauvegarde du patrimoine, sentiers, Natura 2000).

En expérimentation, 2023 : 1<sup>ère</sup> année de production d'un CFU compte financier unique pour chaque budget.

## **VI -1- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :**

**2022**

➤ **La masse salariale : 2 ETP**

- 1 agent à temps complet – coordination des actions de la structure – secrétariat général
- 1 agent à temps complet – chargée de mission étude transversale – recrutée dans le cadre d'un contrat de projet 2022-2025.
- Compensation du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » correspondant à une partie du temps passé pour 2 agents.

➤ **Actions sociales :**

- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la santé de 10€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Carte parking

➤ **Autres :**

- Parc informatique : achat écrans
- Éligibilité à « filet de sécurité » article 14 loi de finances 2022 : dotation de l'Etat pour les communes et groupements de communes qui correspond à une compensation des hausses de l'inflation sur les dépenses d'énergie, d'alimentation et de revalorisation du point d'indice. Acompte 2022 : 1 938€/6 461€

## 2022

Nombre habitants : 130 246

### Prévisionnel

**Estimation GEMAPI**  
: **270 000 €**

### Bilan

**Réel GEMAPI : 217 302 €** dont :

- Travaux (entreprise et régie) : 215 110 €  
(dont 7 968 € entreprise)
- Investissement : 2 192 €

- EVB1 (Entretien de la Végétation de berge sur les cours d'eau) :  
Mayne
- EVB2 (Entretien végétation de berge sur les grands axes) :  
Loyre, Vézère, Corrèze et sécurisation voie verte sur la Corrèze
- EVB3 (Entretien végétation de berge) : Campagne (pont Souham  
à Vignols)
- Entretien mur de berges
- 3 passes à poisson : 12 passages
- Etude transversale
- Suivi étiage et bancarisation de mai à décembre
- Suivi thermie et bancarisation des données
- Pêche électrique avec FDAAPPMA et MEP 19

## 2023

Nombre habitants : 130 083

### Prévisionnel

**Estimation GEMAPI : 272 302 €** dont

- Travaux 217 302 € + 15 000€ (entreprise)
- Tracteur : 40 000 €

- EVB1 (Entretien de la Végétation de berge sur les cours  
d'eau) : Loyre et Logne
- EVB2 (Entretien végétation de berge sur les grands axes)  
: Vézère, Corrèze, Loyre, Maumont, Clan, Bradascou,  
Roanne, Couze
- EVB3 (Entretien végétation de berge) : suivi du territoire
- Scarification et atterrissement et murs (Brive)
- 3 passes à poisson : 12 passages
- Etude transversale
- Suivi étiage et bancarisation de mai à décembre
- Suivi thermie et bancarisation des données
- Pêche électrique avec FDAAPPMA et MEP 19

## VI -2- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL : 2 ETP

**2023**

- Cotisation des membres 0,42€ par habitant (130 083 habitants). Cette cotisation n'a pas évolué depuis 2017.

Rappel évolution de la cotisation :

Avant 2017 : la cotisation était de 0,52€/habitant et 0,37€/habitant pour Brive (la ville de Brive ayant mis à disposition gracieusement un bureau pour le SIAV jusqu'en 2005).

En 2017, 0,42€/habitant - Modification du périmètre du SIAV (modification aggro de Brive)

- Boucler tarifaire électricité : Filet de sécurité loi de finances 2023 – amortisseur EDF -

- Expérimentation comptabilité publique M57

- Projet maison de l'Eau

- **La masse salariale :**

- 1 agent à temps complet – coordination des actions de la structure – secrétariat général
- 1 agent à temps complet – chargée de mission étude transversale –
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

## VI -3 - SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 011	Dépenses à caractère général	16 381,86	15 538,03	17 742,06	17 439,59	18 000
C 012	Dépenses du personnel	63 441,72	45 644,49	55 634,93	79 984,38	87 000
C 042	Dotations amortissements immobilisations	3 439,76	2 979,57	1 080,33	1 296,83	1 466
C 65	Autres charges de gestion courante	17 110,30	17 156,78	20 019,26	20 025,79	21 000

## VI -4- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 002	Résultat reporté	67 271,34	69 032,90	71 323,96	54 681,21	37 688,97
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	671,16	465,86	529,50	1 200,88	
C 042	Quote-part subventions investissements	891,59	1 487,96	1 053,42	250,43	250,38
C 70	Remboursement des frais par les budgets annexes et régies municipales	43 573,44	26 786,90	21 518,68	43 660,50	50 000
C 74	Participations et subventions	54 858,30	54 868,56	54 731,88	56 641,32	54 634 (diminution hab)
C 75	Autres produits divers de gestion	1,60	0,65	0,35	1,22	

## VI -5- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### INVESTISSEMENTS DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	891,59	1 487,96	1 053,42	250,43	250,38
C 021	Immobilisations (ordinateur, chaise, clavier..)	236,40	0	1 429,79	0	2 000
C 27	Dépôts et cautionnements versés	0	15,00	0,00		
C 20	Immobilisations corporelles logiciel inventaire				456,00	1 000

## VI -6- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### INVESTISSEMENTS RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 001	Résultat reporté	29 883,46	33 546,43	34 027,09	33 892,99	34 483,39
C 040	Opérations ordre (amortissements)	3 439,76	2 979,57	1 080,33	1 296,83	1 466
C 10	FCTVA	158,46	234,05	38,78	0	379,22 FCTVA (mobilier, ordinateur, droits informatiques en nuage)
C 13	subventions	1 192,74	0	0	0	0

## VI -7- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE GEMAPI :

**2022**

➤ Participations financières des membres 1,66€ (130 314 habitants).

➤ **La masse salariale :**

- 3 agents à temps complet
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la santé de 10€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

➤ **Actions sociales :**

- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la santé de 10€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Cartes parking

➤ **Autres :**

- Parc informatique : achat d'écran
- Réparation tracteur RENAULT ARES
- Travaux d'entretien de berges confiés à un prestataire externe,
- Acquisition tracteur forestier (acte d'engagement décembre 2022).

## VI -8- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### GEMAPI :

**2023**

- Participations prévisionnelles financières des membres 2,09€/hab (130 083 habitants).

Cette participation comprend le remplacement du tracteur forestier agricole.

#### ➤ La masse salariale :

- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- 3 agents ETP
- Participation protection sociale (santé et prévoyance)
- Chèques déjeuner, cartes parking
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

#### ➤ Autres :

- Délibération « programme prévisionnel 2023 »
- réception tracteur forestier - acte d'engagement décembre 2022 – (règlement et participations EPCI).
- Présentation des objectifs de gestion du PPGC Programme Pluriannuel de Gestion Coordinée dans le cadre de l'Entente
- AAP Edu'Eau : projet dans le cadre d'une Entente collectivités
- AAP Nature et Transitions : dépôt d'un projet « restauration des mares » (non budgété)
- Acquisition d'un ordinateur portable pour mission d'animation
- Acquisition tronçonneuse

## VI -9- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**GEMAPI :**

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 011	Dépenses à caractère général	34 461,92	34 613,77	57 985,46 *Réparation tracteur : 16 605,42€	42 361,47	45 000
C 012	Dépenses du personnel	119 719,57	122 542,63	134 081,50	134 243,72	142 000
C 042	Dotations amortissements immobilisations	61 659,86	57 119,13	44 555,33	25 713,30	45 448,77
C 65	Autres charges de gestion courante dont reversement BA	40 605,62	23 508,72	21 247,18	39 766,06	50 000
	Reversement EPCI Educ'Eau MEP 22000 EPCI 18000					40 000

## VI -10- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### GEMAPI :

### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 002	Résultat reporté	182 922,52	191 820,54	199 709,51	194 002,34	204 488,25
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	1 314,90	1 270,80	1 817,32	1 270,80	
C 042	Quote-part subventions investissements	49 308,87	57 103,41	37 457,68	34 007,36	19 050,29
C 74	Participations et subventions	215 339,16	187 299,01	212 887,30 Dont PAR 2020 : 110 174	217 302,30 Dont PAR 2021 : 102 988	- PAR 2022 : 106 732€ solde 2022 EPCI - 2023 : 247 302€ participation EPCI Régie - 40 600€: Subvention Educ'Eau

## VI -11- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

GEMAPI :

## INVESTISSEMENTS DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	49 308,87	57 103,41	37 457,68	34 007,36	19 050,29
C 021	Immobilisations achat	11 251,25	2 778,96	1 438,55*	2621,06* Visio copil tronçonneuse	- 88 800€ EDUC EAU Et reversement sub EPCI  - 396 000€ TRACTEUR  - 25 000€ tracteur échéances emprunt (3trimestres)

## VI -12- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE GEMAPI - INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 001	Résultat reporté	191 251,60	264 225,37	280 862,39	289 597,15	179 137,89
C 040	Opérations ordre (amortissements)	61 659,86	57 119,13	44 555,33	25 713,30	45 448,77
C 10	FCTVA	2 755,87	11 825,05	1 845,66	455,86	235,90 FCTVA N-2 (sondes, ordinateur)
C 13	subventions	69 118,16	8 805,21	0	0	- 25 000€ amortissement participation EPCI - 59 200€ subvention Educ eau - 200 000€ emprunt

## **GEMAPI : APPEL A PROJET : EDUC'EAU (1)**

Opération EDUC'EAU / 139 550€ financés à 80%

Objet du projet :

Dans le cadre du XIème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le SIAV, en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze propose de développer des outils et actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, cadre scolaire, grand public...).

Le projet comporte plusieurs axes :

- La création d'outils pédagogiques itinérants dédiés aux bassins Vézère amont-Corrèze
- L'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques

Les principaux thèmes adaptés aux enjeux du territoire sont :

- La ressource en eau
- Le dérèglement climatique
- La découverte des rivières et zones humides
- La gestion intégrée et jeux d'acteurs

Ce projet destiné à la sensibilisation de la population sur la ressource en eau et les milieux aquatiques face au changement climatique se traduit financièrement selon le plan suivant :

.

**GEMAPI : APPEL A PROJET : EDUC'EAU (2)**

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Subventions AAP Educ'Eau Agence de l'Eau Adour Garonne		59 200,00 €		40 600,00 €
FCTVA ( 16,404 % du montant TTC des dépenses)		14 566,75 €		
DEPENSES/PARTICIPATIONS SIAV EPCI		15 033,25 €	28 750,00 €	10 150,00 €
Outils pédagogiques / supports de communications	88 800,00 €			
Projet "Vézère-Corrèze" (MEP 19 - FAL 19)			22 000,00 €	
Dépenses par SIAV ET EPCI Financement missions animations				
<b>TOTAL APPEL A PROJET</b>	<b>88 800,00 €</b>	<b>88 800,00 €</b>	<b>50 750,00 €</b>	<b>50 750,00 €</b>

## **GEMAPI : APPEL A PROJET : EDUC'EAU (3)**

### **PROCEDURE :**

1- délibération n°2022 13 autorisant le SIAV à porter le projet.

2 – dépôt du projet en partenariat avec les membres de l'Entente et la MEP/FAL 19

3 – projet délibération autorisant le SIAV à signer :

- Les conventions de mandats (SIAV perçoit les recettes et les redistribue aux partenaires) EPCI membres de l'Entente.

- Les conventions d'Entente avec les partenaires.

A titre informatif : solde estimatif SIAV en fonctionnement 4 198€ en investissement : 3 352€

## VI -13- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### OPÉRATIONS AMÉNAGEMENTS :

#### 2022

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- Participation Opérations Aménagements : (126 759 habitants).
- Une participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement.

#### 2023

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- Participation Opérations Aménagements : 0,02€ par habitant ( 126 639 habitants).Participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement.
- Installation et/ou remplacement mobiliers sur aires communales (demande de Saint-Pantaléon-de-Larche en cours)
- Prévision de restauration des aménagements
- Pas d'amortissements
- Résultat de fonctionnement N-1 : **+ 4 207,77€**
- Résultat d'investissement N-1 : **+ 66 412,78€**

**VI -14- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE****OPERATIONS AMÉNAGEMENTS :****FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022
C 011	Dépenses à caractère général	592,13	1 260,34	1 795,43	2000
C 042	Dotations amortissements immobilisations	29 172,55	29 172,55	29 172,56	0

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 002	Résultat reporté	754,28	2 367,75	554,70	1 164,49	4 207,77
C 042	Opérations d'ordre	28 418,27	25 577,07	28 617,86	0	0
C 74	subventions	2 959,88	3 042,77	2 959,92	3 043,28	3 000

**VI -15- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE****OPERATIONS AMÉNAGEMENTS :****INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022
C 040	Opérations d'ordre	28 418,27	25 577,07	26 817,86	0
C 21	immobilisations	0	0	0	0

**INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023 prévisions
C 001	Résultat reporté	61 508,32	62 262,60	65 858,08	66 412,78	66 412,78
C 040	Opérations d'ordre amortissements	29 172,55	29 172,55	29 172,56	0	0

## VI -17- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**SENTIERS** : Membres adhérents : 22 communes individuelles (19 511 habitants)

### 2022

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions.
- Pas de mouvements, hormis les opérations d'ordre et régularisation dernier amortissement de subventions.
- **Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.**

### 2023

- Résultat de fonctionnement N-1 : **+ 1 563,60€**
- Résultat d'investissement N-1 : **+ 45 669,11€**

## VI -18- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE** : Membres adhérents : 25 communes individuelles (22 360 habitants)

### 2022

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions.
- Ecriture budgétaire pour pallier au déficit dû aux amortissements et pour équilibrer le budget dans la limite des crédits disponibles,
- Pas de mouvements, hormis les opérations d'ordre et régularisation

### 2023

- Résultat de fonctionnement N-1 : + **874,29€**
- Résultat d'investissement N-1 : + **2 235,45€**

## VI -19 - SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**NATURA 2000** : Membres adhérents : 14 communes individuelles

**Animation du DOCOB, Document d'Objectifs « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne ».**

**Ce budget ne comporte que des opérations réelles de fonctionnement.**

### En 2022

- Solde mission CENNA (2019-2022): 89 690,72€
- Solde communes (2019-2022) : 7 186,75€
- Solde communes (2016-2017) : 3 044,39€
- Candidature du SIAV pour être structure porteuse pour 3 ans (délibération 22\_01 du 14 février 2022)
- COPIL le 17 mars 2022 résultat élections :
  - Structure porteuse : SIAV
  - Président, copil Natura 2000 : Daniel FREYGEFOND
- Attribution MAPA « animation DOCOB « Document d'Objectifs » Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne 2022-2025 : 95 199,72€
- Convention d'attribution d'aides RLIM070622DT0190047 pour un montant éligible de 98 519,23€ (frais de structure inclus) : 91 227,50€
- Autofinancements des communes : 7 290,43€

### En 2023

- Suivi mission CENNA
- Mandatement sur factures pour :
  - période du 01/07/2022 au 31/12/2022
  - Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
- PAR 1ère période : 31 500€
- Engagement complément de la mission

EPCI 2021 – 2022 – PREVISIONNEL 2023			
	2021	2022	2023
COTISATIONS 0,42€	54 731,88 €	54 703,32 €	54 634,86 €
OP AM	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
GEMAPI	173 760,88 €	217 301,55 €	272 301,55 €
TOTAL	231 492,76 €	275 004,87 €	329 936,41 €
		Produits A Rattacher 2022 : 106 731,55 €	2,54 €/ habitant

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 019-251928776-20230309-305202302DOB-BF



FIN DU DOCUMENT